

Démarche prospective : démarrage des ateliers

Le mardi 18 octobre 2016, Michel DELPUECH, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Préfet coordonnateur sur le loup a tenu à être présent à l'ouverture des ateliers issus de la démarche d'évaluation prospective de la situation du Loup en France à l'horizon 2025-2030 lancée le 7 juillet dernier sous l'impulsion de la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Barbara POMPILI, en accord avec Ségolène ROYAL. (Voir *InfoLoup* n° 12).

Le Préfet coordonnateur a salué l'initiative de la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité de définir une stratégie de long terme permettant à la fois de satisfaire aux exigences de sauvegarde de l'espèce et au développement du pastoralisme.

Il a invité les participants aux ateliers à s'appuyer sur des éléments objectifs pour mener leurs travaux, en recourant à l'expertise scientifique et technique et à laisser de côté les réactions passionnelles que peut susciter ce dossier. Il a ainsi opposé le pragmatisme au dogmatisme et a clairement inscrit ces travaux dans une vision prospective, constructive et réaliste sur le moyen et le long terme.

Le Préfet a ensuite écouté avec attention les attentes et propositions formulées par les différents participants.



De g. à dr. : Patrick Vauterin, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Michel Delpuech, Préfet coordonnateur sur le loup, Michel Perret, Chef de bureau au MEEM.

Qu'est-ce que cette démarche prospective ?

Elle repose sur 2 piliers :

1/ une **expertise collective** dont le but consiste à objectiver les éléments scientifiques et techniques qui permettront de définir le seuil à partir duquel la population de loups nationale pourra être considérée comme viable.

Cette expertise devra donner également des fondements solides pour une gestion de l'espèce dont les modalités devraient être différenciées selon les territoires, en fonction de la sensibilité des élevages à la prédation. Cette expertise va être complétée par un volet sociologique sur les relations entre l'Homme et le loup.

2/ la constitution d'un **groupe de travail sur les aspects prospectifs** de la présence du loup en France qui devra définir les conditions de gestion durable du loup.

Décliné sous forme de 3 ateliers thématiques, le groupe s'attachera à dégager une analyse des foyers de prédation et de la protection des troupeaux associée, une typologie des territoires et une étude des outils de gestion pour l'avenir.

L'ensemble de la démarche est de nature à renouer le dialogue entre les acteurs du dossier, en répondant à leur demande d'une meilleure visibilité sur l'avenir du loup en France.

Atelier n° 1 :

Protection de troupeaux et foyers de crise

Cet atelier a pour objectif l'analyse des situations d'attaque afin de mettre en évidence un éventuel déterminisme et des critères spécifiques à certaines attaques puis de proposer des améliorations des mesures de protection des troupeaux adaptées à ces situations.

L'analyse des données recueillies à partir des constats de dommages permet d'identifier l'importance des attaques et leur récurrence, faisant apparaître des foyers d'attaques.

L'étude de cas concrets sur plusieurs communes, plusieurs éleveurs, plusieurs attaques sur plusieurs années, à différentes échelles et différents niveaux de protection des troupeaux, contribuera à identifier des solutions adaptées pour lutter contre la prédation. A cette fin, le groupe s'appuiera sur des cartes de croisement des différentes données requises, réalisées par la DREAL et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur le diagnostic et l'expertise des DDT(M).

Dans les foyers d'attaques, la protection des troupeaux est fondamentale et les mesures de protection se situent au cœur de la réflexion dans l'intérêt des éleveurs et de tous les acteurs. La question du choix des moyens de protection, de leur mise en place effective et de la mesure de leur efficacité se pose, de même que l'accompagnement des éleveurs, l'adaptation des modes de conduite, ou encore l'expérimentation de moyens de protection et d'effarouchement innovants.

L'objectif de cet atelier vise principalement à élaborer le cahier des charges d'un observatoire de l'efficacité des mesures de protection et à caractériser la protection renforcée adaptée qui pourrait être mise en œuvre au niveau des foyers d'attaques : aide humaine, conseils, crédits spécifiques, nouveaux outils de gestion, etc.

Le prochain atelier se tiendra le 7 décembre.

Qu'est-ce qu'un foyer de prédation ?

La notion de « foyer » mérite d'être approfondie et objectivée afin d'obtenir des éléments de détermination de ces situations.

Le nombre de jours d'exposition du troupeau à la prédation, la taille du troupeau, l'espace, les conditions météorologiques, etc., mais aussi l'existence de moyens de protection ou leur saturation face aux attaques, constituent des éléments de pondération à identifier et à prendre en compte.



Atelier n° 2 : Typologie des territoires par rapport à la colonisation

Cet atelier vise à définir les principaux critères de différenciation des territoires et des systèmes d'exploitation pastoraux qui leur sont associés, pour arriver à cerner un nombre restreint de territoires types, avec un focus sur les zones de colonisation.

Pour chaque grand système d'exploitation, l'analyse collective amènera à définir les niveaux de protection des troupeaux et d'adaptation de la conduite pastorale attendus.

Un compromis devra être trouvé entre efficacité technique maximum et soutenabilité économique pour les exploitations : c'est la **notion de protégeabilité**, qui peut être déclinée à l'échelle du territoire, pour tenir compte de la capacité de la puissance publique à assurer un degré de protection plus ou moins fort de toutes les exploitations présentes.

Au final, l'ensemble de ces considérations devraient permettre d'attribuer à chaque territoire un niveau de sensibilité à la prédation variable, qui pourrait justifier une gestion différenciée.

Il est proposé de capitaliser les nombreuses études réalisées ces dernières années en matière de typologie des territoires et de vulnérabilité à la prédation.

Par ailleurs, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a confié récemment à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) une étude sur le département de l'Aveyron, qui devrait fournir des **clés méthodologiques transposables à d'autres territoires pour déterminer leur protégeabilité, c'est-à-dire le niveau de protection acceptable sur les plans économique, écologique et social.**

Le prochain atelier se tiendra le 8 décembre.



Atelier n° 3 : Outils de gestion pour l'avenir

Cet atelier a pour objectif de :

- déterminer quels sont les outils de gestion actuellement disponibles pour prévenir et réduire la prédation du loup (intervention sur la population de loups) ;
- évaluer l'efficacité des tirs sur la maîtrise des dommages aux troupeaux et réfléchir au monitoring de ces données ;
- chercher des dispositifs d'accompagnement des élevages autres que ceux liés à la mise en place des mesures de protection des troupeaux : soutenir les élevages et la détresse des éleveurs, voir comment accompagner les éleveurs dans les parcs nationaux, définir l'apport des cabanes pastorales, etc ;
- étudier comment améliorer l'efficacité des outils et quels sont ceux qui pourraient être développés.



Comme l'a rappelé le Préfet coordonnateur lors du premier atelier, l'objectif est d'identifier les pistes raisonnables de travail pour améliorer la visibilité et la transparence du dispositif mis en œuvre par la France. Celui-ci s'attache à équilibrer dynamique favorable de la population de loups et maintien du pastoralisme et répond jusqu'alors aux attentes de la Commission européenne.

Dans les situations où les mesures de protection atteindraient leurs limites, il convient de se donner les moyens d'éviter l'installation de poches d'attaques importantes et récurrentes, en recherchant un compromis entre les acteurs sur l'adaptation locale du protocole d'intervention sur la population de loups. C'est en ce sens que la Ministre de l'environnement a appelé cet été à un assouplissement du protocole dans les zones de colonisation, qui n'occulte cependant pas le respect du plafond fixé chaque année au niveau national.

Afin d'objectiver la situation, un travail sera engagé sur l'amélioration de la connaissance du nombre de meutes et de leur localisation. La possibilité de distinguer des zones où la présence du loup pourrait être supportable de celles où il faut agir de façon plus forte doit être examinée. Les préoccupations du groupe concernant l'action à mener dans les foyers d'attaques (dont la plupart se situe dans les territoires de présence historique) et les nouveaux territoires de présence du loup, rejoignent celles des deux premiers ateliers.

Des solutions devront être trouvées pour corriger les inégalités que l'approche territoriale pourrait générer entre des élevages subissant le même niveau de prédation.

Il est également proposé de mettre en place, avec l'aide des DDT(M), des Lieutenants de louveterie, de l'ONCFS et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, un **suivi fin des tirs pour en mesurer l'efficacité sur la prédation**. Quelques territoires pourront être retenus pour mener ce suivi. Il pourra être réalisé à partir des données sur les dommages et la localisation des tirs, en les croisant avec celles relatives aux moyens de protection mis en place. L'effet des tirs sur la population de loups et sa dynamique et sur le comportement des meutes doit être également étudié.

S'agissant des outils alternatifs aux prélèvements, la mobilisation d'un réseau de bénévoles pour assurer ponctuellement un **gardienage renforcé des troupeaux rencontrant un pic de prédation** a été proposé. Les modalités de mise en œuvre devront être précisées.

Le principal axe de travail portera sur les possibilités d'évolution du protocole d'intervention sur la population de loups afin de voir s'il doit être maintenu tel quel ou intégrer une notion de gestion différenciée avec des mesures d'intervention plus efficaces, en tenant compte de la capacité des territoires à supporter le loup.

Le prochain atelier se tiendra le 9 décembre.

La restitution des ateliers aura lieu en janvier en groupe plénier. Elle sera suivie d'une restitution de l'expertise collective en février, qui conduira à ajuster les propositions stratégiques avant qu'elles soient communiquées aux ministres.

La mise en œuvre du plan d'action national loup

Actualités



Indépendamment de la démarche d'évaluation prospective développée dans les pages précédentes, les choix d'orientation politique et les actions menées pour mettre en œuvre le plan d'action national loup au plus près des attentes des acteurs concernés témoignent de la forte implication des pouvoirs publics.

Actualités sur la protection :

Des travaux ont été relancés en septembre 2016 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans l'objectif d'améliorer le suivi et la qualité des chiens de protection des troupeaux et de proposer des actions concrètes pour accompagner les éleveurs dans l'utilisation de ces chiens.

Actualités sur les indemnisations :

- Les services de l'État se mobilisent depuis le mois de juillet avec les organisations professionnelles agricoles pour harmoniser les procédures et barèmes d'indemnisation des dommages causés par les 3 grands prédateurs présents en France, l'ours, le loup et le lynx. Cette démarche permettra de revaloriser les pertes subies au plus près des prix du marché tout en rendant le dispositif plus robuste vis-à-vis des exigences de la Commission européenne.
- Par ailleurs, le Préfet coordonnateur a demandé en septembre au Directeur général de l'Agence de Services et de Paiement de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les délais de paiement des indemnisations de dommages aux troupeaux domestiques, en simplifiant notamment la procédure d'instruction. Cette démarche a été fortement soutenue par la Secrétaire d'État Barbara POMPILI.

- La Ministre de l'environnement a validé au mois d'août l'extension de l'expérimentation d'un dispositif de déclaration des dommages par l'éleveur à tout le département des Hautes-Alpes et sur une partie des Alpes-Maritimes.

Actualités sur le protocole d'intervention :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups, 1117 arrêtés préfectoraux de tirs sont actuellement en vigueur. Ils autorisent les éleveurs protégés à défendre leurs troupeaux et ordonnent des opérations de prélèvement sur certains territoires. Sur les 21 spécimens de loups détruits depuis début juillet 2016, 2/3 l'ont été dans le cadre de tirs de défense.
- Le Préfet coordonnateur a pris l'initiative, en octobre 2015, de financer à l'ONCFS l'acquisition de matériel d'intervention sur le loup pour mise à disposition des Lieutenants de louveterie de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
- La brigade loup créée en 2015 sur volonté de la Ministre a donné entière satisfaction, tant du point de vue du bilan quantitatif (12 loups abattus), que du soutien moral apporté aux éleveurs. Elle a été renforcée récemment par 3 nouvelles recrues et elle est à présent susceptible d'intervenir dans le massif central en plus de l'arc alpin.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Accéder au site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr